

Au fil de ECLL

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 19 AVRIL 2011

Les communes engagées pour réduire les pesticides

CARTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET RÉSULTATS SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation d'octobre 2010 à janvier 2011 (moyenne)

Suivi mensuel de la qualité de l'eau

une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source: SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL

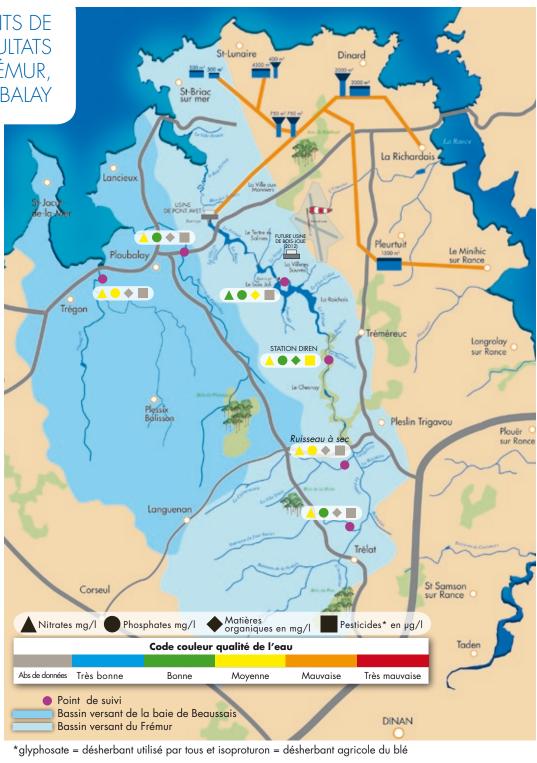


Page 1 La qualité de l'eau

Page 2 - 3 Les communes engagées pour réduire les pesticides

Page 4

Agenda des manifestations Pourquoi il est interdit de traiter près des points d'eau ?



LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT ENGAGÉES POUR RÉDUIRE LES PESTICIDES

8 communes du bassin versant du Frémur et de la baie de Beaussais sont engagées depuis plusieurs années pour réduire l'usage des pesticides sur les voiries et les espaces verts. Pour cela elles utilisent d'autres techniques dites alternatives pour désherber ou apprivoiser les herbes sauvages. Certaines de ces techniques sont présentées ici, le but étant soit

d'éviter la pousse des herbes, soit des les maintenir basses par des techniques mécaniques, ou bien de doser très précisément les produits utilisés.

Ces techniques sont pour la plupart utilisables par les particuliers pour l'entretien des abords de la maison et des massifs.

Commune de Lancieux

Une brosse métallique est adaptée sur la débroussailleuse. Les agents l'utilisent pour désherber les zones pavées ou les pieds de murs. Cette brosse est efficace pour couper à la base les herbes qui poussent dans les joints. Cette technique ne projette pas ou peu les cailloux ou graviers. Une brosse coute environ 60 € en magasin spécialisé.



Brosse métallique adaptée sur la débroussailleuse



Commune de Languenan

Les massifs autour de l'église et de la mairie sont paillés avec un broyat de banches. Ce paillage peu cher est efficace longtemps et évite la germination des graines de plantes sauvages présentes dans le sol. Il se dégrade en humus et doit être renouvelé régulièrement. D'autres massifs sont couverts de plantes couvre-sol qui s'étendent et ne laissent pas la place aux herbes sauvages.



Plante couvre-sol : bruyère callune, hortensia



Paillage de branches broyées

Commune de Pleslin-Trigavou

La débroussailleuse ou le « rotofil » est une bonne alternative à l'usage des désherbants. Il est très utilisé dans la commune de Pleslin-Trigavou par les agents chargés de l'entretien. Dans les caniveaux où les traitements sont interdits, sur les trottoirs et le long des murs, sur les zones sablées. Le rotofil permet de couper les herbes à la base mais nécessite d'être passé régulièrement. Seul inconvénient, il projette cailloux et graviers, il est nécessaire de se protéger et d'éloigner les véhicules.



Utilisation du rotofil dans les caniveaux



Commune du Plessix-Balisson

L'emploi des pesticides est interdit dans les caniveaux. Au Plessix-Balisson, ils sont donc entretenus à la main avec une pelle de cantonnier et un balai. La pelle de cantonnier à bouts carrés permet de gratter les caniveaux. Les déchets sont balayés. Le pied de la plupart des murs et le mur d'enceinte de l'église sont fleuris avec des plantes vivaces ou annuelles.

En s'étalant, elles embellissent la commune et évitent aux herbes sauvages de s'installer.



Désherbage à la pelle de cantonnier



Campanule des murailles sur le mur d'enceinte de l'église

Au fil de COLLA

Commune de Ploubalay

Pour limiter l'emploi de désherbants, la commune de Ploubalay a testé le désherbage à la vapeur d'eau en 2010. Une chaudière avec un réservoir d'eau, tractée sur une remorque, produit de la vapeur d'eau. Deux lances permettent à deux agents d'appliquer la vapeur d'eau sur les herbes indésirables pour les détruire. Le test a été concluant puisque la commune a acheté le matériel en 2011. Pour les particuliers, il existe des désherbeurs thermiques à gaz ou bien pensez à mettre l'eau chaude de cuisson sur les plantes lorsque vous cuisinez.



Désherbeur à vapeur d'eau

Commune de Saint-Jacut de la mer

Le pied des murs sont souvent des espaces où les herbes indésirables poussent. Comme cela n'est pas esthétique, la commune de Saint-Jacut de la mer a choisi de ne plus utiliser de désherbant sur ces espaces mais de semer une jachère fleurie. Le semis dès le début du printemps permet une floraison jusqu'en automne. Le résultat est spectaculaire et très apprécié de la population. C'est aussi une façon d'embellir la commune, au naturel! Ces mélanges peuvent se trouver pour les particuliers en jardinerie ou dans les coopératives agricoles.



Coquelicots semés en pied de mur



Mélange de jachère fleurie semée en pied de mur

Commune de Taden

La commune de Taden n'a pas complètement arrêté l'emploi des désherbants sur les surfaces perméables. Mais pour appliquer la juste dose nécessaire à la destruction des plantes, elle possède depuis plusieurs années un Dosatron. Les pesticides ne sont pas des produits anodins. Une très faible dose, quelques millionièmes de grammes, sont suffisants pour détruire une plante. Mettre plus de produit est inutile et dangereux pour l'environnement. Le Dosatron aspire directement le produit de traitement concentré dans le bidon, à une dose précise, puis le mélange avec de l'eau claire.

La solution est envoyée dans la rampe pour être épandue. Il n'y a pas de risque de surdosage, ni de reste de mélange.







 Dosatron, pompes doseuses

Trottoirs enherbés



Allées enherbées dans le cimetière de Tréméreuc

Commune de Tréméreuc

La commune de Tréméreuc a complètement abandonné l'usage des pesticides depuis 2009. Elle a choisi de remettre en herbe les trottoirs et une partie des allées du cimetière et de les tondre. Les trottoirs qui étaient des zones non goudronnées ont été semés avec du gazon dès 2006 et depuis ils sont tondus régulièrement. Une grande partie des allées du cimetière a été engazonnée fin 2010 et sera tondue. Des allées d'un mètre ont été conservées en graviers pour circuler et seront entretenues à la binette.

Merci aux agents communaux, responsables des services techniques et élus des communes citées pour leur implication dans la réalisation de ce dossier.

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude sera présent lors des évènements suivants :

• Les 28 et 29 mai, portes ouvertes des serres municipales de Dinard

• Le 4 juin, fête des plantes à Lancieux, en collaboration avec les services techniques de la mairie

•Le 19 juin, portes ouvertes du jardin de la Haute Touche à Pleurtuit chez M. et Mme OUTY Jardin traditionnel des pays de Rance et jardin exotique sur 6 000 m² : gunnera, verger de pommes à cidres, poneys shetland, plan d'eau, chênes séculaires. Démonstration de matériel traditionnel pour la fabrication du cidre, expositions de paillages pour le jardinage au naturel et exposition sur les animaux auxiliaires du jardin. Entrée gratuite.

• Les 10 et 11 septembre, salon Nature en fête de Dinard

Venez voir notre stand sur le jardinage au naturel avec l'exposition de nombreux paillages.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL NON TRAITEMENT PRÉS DES POINTS D'EAU

La pluie ruissèle sur les champs, les trottoirs, devant les maisons et se retrouve dans les fossés ou les canalisations puis dans la rivière et la mer. Les pesticides épandus sur ces surfaces risquent d'être emmenés avec l'eau et de contaminer la rivière où on pêche, où on produit de l'eau potable et la mer où on se baigne, où on ramasse des coquillages. C'est pourquoi il est interdit de traiter près des points d'eau et conseiller de désherber sans pesticides partout ailleurs.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

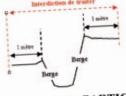
AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut

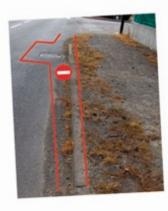


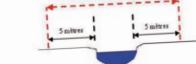
DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.





CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.





Interdiction de traiter

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : http://www.bretagne.pref.gouv.fr/ et http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/

Au fil de

www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr



Syncdiat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11 Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérangère Hennache Conception graphique: envol créations graphiques 02 99 88 97 86 Dépôt légal : avril 2011 - Document imprimé à 7 770 exemplaires Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique